



BUDGET PRIMITIF 2024
PRESENTATION SYNTHETIQUE
DES INFORMATIONS FINANCIERES ET FISCALES

Ce budget reprend les grandes orientations présentées lors du débat d'orientations budgétaires du 22/02/2024.

Il a été construit compte tenu des effets de l'inflation, de la hausse des énergies et de la masse salariale en appliquant les principes afin de maintenir une situation financière saine et garder des marges d'autofinancement.

Il permet d'une part de maintenir les services rendus à la population et au monde associatif et d'autre part de poursuivre les investissements dans les projets structurants en maîtrisant l'endettement.

I – La fiscalité :

La réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales, initiée en 2021, consiste en sa suppression définitive sur 3 ans.

Ainsi, depuis 2021, la commune ne perçoit plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui a été intégralement compensé par le transfert du taux de la taxe foncière du département.

Cette réforme a également été encadrée par l'article 16 de la loi de finances initiale de 2020 qui a gelé le pouvoir de taux des collectivités sur la taxe d'habitation.

Etant arrivée à son terme, les collectivités doivent de nouveau se prononcer sur le taux de taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires et aux logements vacants.

	2023	2024
taxe foncière sur les propriétés bâties	53,70%	53,70%
taxe foncière sur les propriétés non bâties	42,59%	42,59%
taxe habitation résidences secondaires et logements vacants	22,78%	22,78%

Le produit fiscal 2024 est estimé à 15 375 706 euros.

A partir du 01/01/2024, le produit de la taxe des ordures ménagères est encaissé par l'agglomération de Chaumont.

Il revient désormais au conseil communautaire de se prononcer sur la fixation du taux de cette taxe.

Les services fiscaux procéderont au lissage sur 3 ans de ce taux.

II – Le budget principal :

Le budget s'équilibre à **72 605 212.58 euros** se décomposant en :

- 37 109 663.81 euros d'investissement,
- 35 495 548.77 euros de fonctionnement.

A – la section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement :

Chapitre	BP2023	BP2024
002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 526 440,10	3 555 053,77
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	950 000,00	600 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 048 350,00	3 151 540,00
73 - Impôts et taxe	384 621,00	379 621,00
731 - Fiscalité locale	18 457 269,00	17 082 100,00
74 - Dotations, subventions et participations	10 203 147,00	10 469 334,00
75 - Autres produits de gestion courante	211 600,00	231 900,00
76 - Produits financiers	26 000,00	26 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	36 807 427,10	35 495 548,77

Les dépenses de fonctionnement :

Chapitre	BP2023	BP2024
011 - Charges à caractère général	7 477 413,10	7 808 647,77
012 - Charges de personnel et frais assimilés	14 636 100,00	14 956 363,00
014 - Atténuation de produits	3 582 312,00	1 485 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	1 900 000,00	2 500 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 150 000,00	2 757 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	5 083 602,00	4 994 878,00
66 - Charges financières	948 000,00	963 660,00
67 - Charges exceptionnelles	30 000,00	30 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	36 807 427,10	35 495 548,77

B – la section d'investissement :

Comme indiqué lors des orientations budgétaires, l'année 2024 est consacrée :

- A la nouvelle école
- Aux travaux des silos
- A la poursuite de l'îlot Michelet
- Au pôle Emilie du Chatelet
- A la poursuite des PPI voirie et écoles
- A la continuité de l'OPAH-RU et du budget participatif
- Aux équipements sportifs

Le besoin d'emprunts nouveaux inscrit au BP 2024 est de 3 910k€ et un report des contrats de prêts 2023 (2 400k€).

Les principales dépenses et recettes d'équipement sont :

	dépenses y compris reports	recettes y compris reports
1060 - Voirie	1 358 914,94	428 449,00
1257 - Véhicules - matériel - engins	237 618,99	-
1294 - Parkings	54 200,00	-
1301 - Bâtiments socioculturels	114 800,00	-
1302 - Ecoles	9 521 182,98	6 726 750,69
1318 - Opérations urbaines	3 990 995,70	2 223 878,00
1332 - Crèches et garderies	30 500,00	3 500,00
1337- Edifices culturels	230 101,00	203 419,54
1361 - Couvertures	1 154 174,22	535 787,00
1364 - Equipements sportifs	1 516 682,62	567 286,00
1941 - Les Silos	2 020 782,50	765 099,00

C – la dette :

La dette du budget principal au 1^{er} janvier 2024 est :

Capital restant au 01/01/2024	34 630 589,57
annuité de la dette	4 505 000,00
dont remboursement en capital (1641)	3 640 000,00
dont remboursement en capital (66111)	865 000,00

La dette est constituée à 64% en taux fixe et 36% en taux variable. (Dont 21% de livret A)
Les emprunts constitutifs de la dette sont classés A1 selon la charte Gissler.

Récapitulatif des tirages et remboursement du capital :

	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023	BP2024	TOTAUX
remboursement en capital	3 824 061,00	3 677 527,00	3 455 231	3 420 925	3 640 000	18 017 744
tirages / prévisions	2 500 000,00	3 200 000,00	3 700 000	2 300 000	6 310 000	18 010 000

	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Total
Remboursement de capital	3 824 061	3 677 527	3 455 231	3 420 925	3 640 000	18 017 744
Emprunts nouveaux	2 500 000	3 200 000	3 700 000	2 300 000	6 310 000	18 010 000
Endettement (+) / Désendettement (-)	-1324 061	-477 527	244 769	-1120 925	2 670 000	-7 744

III – Les budgets annexes :

A – le budget des résidences sociales

Il s'équilibre à **308 210.00** euros en dépenses et **339 309.56** euros en recettes se décomposant en :

- 31 000.00 euros en dépenses d'investissement et 62 099.56 euros en recettes d'investissement,
- 277 210.00 euros de fonctionnement.

La section de fonctionnement

Chapitre	BP2023	BP2024
DEPENSES		
002 - Résultat de fonctionnement reporté		
011 - Charges à caractère général	133 000,00	129 210,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	135 000,00	135 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	11 500,00	8 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	2 500,00	2 500,00
67 - Charges exceptionnelles	2 500,00	2 500,00
TOTAL DES DEPENSES	284 500,00	277 210,00
RECETTES		
002 - Résultat de fonctionnement reporté		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	150,00	1 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	72 000,00	72 000,00
74 - Dotations, subventions et participations	43 400,00	43 400,00
75 - Autres produits de gestion courante	168 950,00	160 810,00
TOTAL DES RECETTES	284 500,00	277 210,00

La section d'investissement :

Chapitre	Budget primitif + RAR 2023	Budget primitif 2024	Restes à réaliser	Proposition de vote BP + RAR
DEPENSES				
001 - Résultat reporté d'investissement				
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	150,00	1 000,00		1 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 000,00	10 000,00		10 000,00
OPERATIONS				
1352 - Résidences sociales	4 000,00	20 000,00		20 000,00
				0,00
TOTAL DES DEPENSES	10 150,00	31 000,00		31 000,00
RECETTES				
001 - Résultat reporté d'investissement	36 571,90	40 799,56		40 799,56
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	11 500,00	8 000,00		8 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 000,00	10 000,00		10 000,00
OPERATIONS				
1352 - Résidences sociales			3 300,00	3 300,00
TOTAL DES RECETTES	54 071,90	58 799,56	3 300,00	62 099,56

Au BP 2024 a été prévue une provision pour créances douteuses de 3 000 euros.
La subvention d'équilibre versée par le budget principal est inscrite pour 160 810 euros.

Il n'y a pas de dette sur ce budget.

B – le budget du multiplexe cinématographique

Il s'équilibre à 1 223 495.80 euros en dépenses et 2 178 459.73 euros en recette se décomposant en :

- 722 456.96 euros en dépenses et 1 677 420.89 euros en recette d'investissement,
- 501 038.84 euros en fonctionnement,

La section de fonctionnement :

Chapitre	Pour mémoire, budget primitif + RAR 2023	Budget primitif 2024
DEPENSES		
011 - Charges à caractère général	73 232,53	180 038,84
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	355 000,00	300 000,00
66 - Charges financières	23 700,00	21 000,00
67 - Charges exceptionnelles	93 400,00	-
TOTAL DES DEPENSES	545 332,53	501 038,84
RECETTES		
002 - Résultat de fonctionnement reporté	114 182,53	119 388,84
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	293 000,00	250 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 150,00	2 900,00
75 - Autres produits de gestion courante	135 000,00	128 750,00
TOTAL DES RECETTES	545 332,53	501 038,84

La section d'investissement :

Chapitre	Pour mémoire, budget primitif + RAR 2023	Budget primitif 2024	Restes à réaliser	proposition de vote BP + RAR
DEPENSES				
001 - Résultat reporté d'investissement				-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	293 000,00	250 000,00		250 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	175 000,00	180 000,00		180 000,00
165 - caution		40 000,00		40 000,00
OPERATIONS				
1354 - Multiplexe cinématographique	313 056,10	200 000,00	52 456,96	252 456,96
				-
TOTAL DES DEPENSES	781 056,10	670 000,00	52 456,96	722 456,96
RECETTES				
001 - Résultat reporté d'investissement	1 392 173,47	1 262 940,89		1 262 940,89
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	355 000,00	300 000,00		300 000,00
OPERATIONS				
1354 - Multiplexe cinématographique	155 400,00		114 480,00	114 480,00
				-
TOTAL DES RECETTES	1 902 573,47	1 562 940,89	114 480,00	1 677 420,89

Le besoin d'emprunt nouveau est nul.

La dette du budget annexe du multiplexe au 1^{er} janvier 2024 est :

Capital restant au 01/01/2024	1 481 339,48
annuité de la dette	200 000,00
dont remboursement en capital (1641)	180 000,00
dont remboursement en capital (66111)	20 000,00

La dette est constituée à 88% en taux fixe et 12% en taux variable (livret A).
Les emprunts constitutifs de la dette sont classés A1 selon la charte Gissler.